Mise en ligne le 14 septembre 2026

REPUBLIQUE FRANÇAISE
COMMUNE DE THOUROTTE
Arrêté municipal n° ST-2026-088
Relatif à l'autorisation d'occupation temporaire du domaine public
32 bis rue de la République, 60150 THOUROTTE.

Monsieur le Maire, Patrice CARVALHO,

- **Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2212-2, L.2213-1 et suivants ;
- **Vu** le code de la route et notamment les articles R.417-10, R.417-11 et R.325-1 ;
- **Vu** le code pénal et notamment l'article R.610-5;
- **Vu** l'instruction interministérielle et notamment les articles livre 1, 4ème partie, signalisation de prescription et livre 1, 8ème partie, signalisation temporaire,
- **Considérant** que Monsieur [redacted] sollicite l'autorisation d'occuper temporairement le domaine public au droit de la propriété sise **32 bis rue de la République à Thourotte**, afin de réaliser des travaux de ravalement de façade ;
- **Considérant** que ces travaux, réalisés par l'entreprise **GINO AMODÉO BEAUTOR**, nécessitent l'installation d'un échafaudage sur la voie publique ;
- **Considérant** qu'il appartient au maire, en vertu de son pouvoir de police, de prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la sûreté et la commodité sur la voie publique.

ARRÊTE

Article N°1 : Objet de l'occupation
Monsieur [redacted] est autorisé, à titre gracieux, à occuper le domaine public au droit de la propriété sise **32 bis rue de la République**, du **24 septembre au 5 octobre 2026 inclus**, pour l'installation d'un échafaudage d'une longueur de **12 mètres** et d'une saillie de **2 mètres**, nécessaire à la réalisation de **travaux de ravalement de façade** par l'entreprise **GINO AMODÉO BEAUTOR**.

Article N°2 : Signalisation
L'entreprise **GINO AMODÉO BEAUTOR** est chargée de la mise en place, du maintien et du retrait de la signalisation et des dispositifs nécessaires à la sécurisation de l'échafaudage et de l'emprise du chantier, conformément à la réglementation en vigueur.
L'ensemble des dispositifs devra être visible de jour comme de nuit pendant toute la durée des travaux.

Article N°3 : Sécurité et Entretien
Pendant toute la durée des travaux, l'entreprise **GINO AMODÉO BEAUTOR** est tenue d'assurer la sécurité, la propreté et l'entretien de la zone occupée. À l'issue du chantier, le domaine public devra être remis en bon état.

Article N°4 : Exécution
Monsieur le Maire, Madame la Directrice Générale des Services, Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie ainsi que la Police Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article N°5 : Publicité et information
Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur. Les riverains et usagers seront informés par voie d'affichage sur site ainsi que sur le site internet de la commune.

COMMUNE DE THOUROTTE, le 14/09/2026

Monsieur le Maire, Patrice CARVALHO

Informe que le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens au moyen de l'application informatique télérecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication.